Règlement TROPHEE DE L’ERDRE 2024

Art. I

Le tournoi se déroulera les 30 et 31 mars 2024 sur le stade du Buisson de la Grolle à la Chapelle sur Erdre.
Il regroupera 48 équipes sur 2 terrains pelouse et 4 terrains synthétiques.

Art. II

Toutes les équipes devront se présenter à la table de marque dès leur arrivée et compléter la liste des joueurs.
Les joueurs devront être nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014 et être licenciés à la F.F.F.
Pour le Trophée de l’Erdre, le sur-classement de 2 joueurs U9 est autorisé (né(s) en 2015)
Tout club qui aligne un ou plusieurs joueurs d’un autre club doit s’assurer qu’il(s) possède(nt) l’autorisation écrite du président.
L'A.C. Chapelain se réserve le droit de réclamer les licences pour vérification.

Art. III

Application des règles du district 44 :
- Loi du hors-jeu dans la zone des 13 mètres
- Le gardien de but ne peut pas prendre le ballon à la main sur une passe du pied d'un partenaire
- Les dégagements de volée ou demi-volée des gardiens sont interdits. Pour relancer, ils peuvent jouer à la main ou poser le ballon au sol.
- Les touches sont effectuées à la main et tous les coups francs sont directs avec adversaires à 6 mètres
- les sorties de but s’effectuent sur le point de pénalty

Art. IV

Les signaux de début et fin de match sont donnés par la table de marque (sauf temps additionnel éventuel donné par l'arbitre en cas d'événement particulier).

Art. V

Les équipes seront composées de 8 joueurs + 2 remplaçants. Le remplacement des joueurs se fera librement. Seuls, les 2 joueurs remplaçants et les 2 éducateurs/dirigeants sont admis sur l’un des 2 côtés de chaque terrain (côté grands buts). Ils sont assis sur le banc. Il n’est toléré qu’une seule personne debout.

Art. VI

Lors de la première phase, les équipes seront réparties en 8 groupes de 6 équipes.
Les 3 premiers de chaque groupe seront qualifiés pour la Champions League (places 1 à 24). Les 3 suivants seront qualifiés pour l’Europa League (places 25 à 48).

Art. VII

Les 2 compétitions débuteront le samedi après- midi. Toutes les équipes joueront 2 matchs de la 2ème phase le samedi.

Art. VIII

Pour les 2 compétitions, les équipes seront réparties en 8 groupes de 6 équipes (groupes Champions League 1, Champions League 2, Champions League 3, Champions League 4), (groupes Europa League 1, Europa League 2, Europa League 3, Europa League 4) et disputeront 3 matchs le dimanche matin/après-midi.

Art. IX

Le dimanche après-midi, chaque équipe disputera soit 2 matchs : le ¼ de finale ou ½ finale suivant le tableau et 1 match de classement, soit 3 matchs : le ¼ finale, ½ finale et Finale principale ou de classement.

Art. X

La durée des rencontres sera de 1 fois 13 minutes et la finale se déroulera en 2 fois 7 minutes.

Art. XI

Les points des matchs de poule seront décomptés comme suit :

Match gagné :	5 points
Match nul avec but(s) :	3 points
Match nul sans but :	2 points
Match perdu :	1 point
Pénalité :	0 point

En cas d'égalité au classement, il sera tenu compte :

1° du goal-average général
2° de la meilleure attaque
3° du goal-average particulier
4° série de 3 tirs au but

Art. XII

Chaque équipe devra fournir, si possible, 2 jeux de maillots de couleur différente. L'équipe nommée en second dans le programme devra changer de tenue si l'arbitre le demande.

Art. XIII

Le tirage au sort a été effectué **le vendredi 19 janvier 2024 à 19h00** au stade du buisson de la Grolle. Les équipes ont été réparties en 6 chapeaux de 8 équipes en fonction du classement (arrêté au 15 Janvier) de leur équipe fanion.

Art. XIV

Le fait de participer au tournoi implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.
Pour tout litige, seul le comité d'organisation sera apte à trancher le différend.

BON TROPHEE DE L'ERDRE A TOUS AVEC « PLAISIR ET FAIR PLAY »